

CHASSE SAINTE- HUBERT DU VAUDOUE saison 2026-2027

Heure de rendez-vous 8h00 au local chez J-luc RENARD

<u>Battues communales</u>	<u>17-Oct</u>	<u>Lun 9-Nov</u>	<u>21-Nov</u>	<u>5-Déc</u>	<u>19-Déc</u>
	<u>16-Jan 27</u>	<u>30-Jan 27</u>	<u>13- Fév 27</u>		<u>27-Fév 27</u>

RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE A LA CHASSE

CHAQUE CHASSEUR DEVRA AVOIR SUR LUI SON PERMIS DE CHASSE, SA VALIDATION VALABLE EN 77 AINSI QUE SON ASSURANCE INDIVIDUELLE DE CHASSE.

Les sonneries: - Début de battue 1 coup long - Fin de battue 1 coup long taiauté

Annonces: Renard 1 coup – Chevreuil 2 coups – sanglier 3 coups – Biche 4 coups – Cerf 5 coups

Sitôt l'animal abattu sonner la mort l'annonce de l'animal abattu + taïauter

- Ecouter attentivement; respecter les consignes et le plan de chasses données par le président avant chaque battue
- Obligatoire porter un gilet fluorescent orange; d'une corne de chasse digne de ce nom.
- Tout déplacement ne doit se faire qu'avec une arme déchargée, basculée ou culasse ouverte
- Lors des déplacements <<Eviter de parler à haute voix, garder le silence>> ; ne pas claquer les portières.
- Se rend à son poste en écoutant les consignes de son chef de ligne, se poster ventre au bois.
- Au poste : prendre contact avec ces voisins, et se faire repérer de ces voisins.
- Déterminer l'angle de tir 30°, tirer à débucher, sauf consignes spécifiques de votre chef de ligne
- Tirs à balle uniquement; pratiquer un tir fichant, à distance raisonnable, tir horizontal à proscrire.
- Ne jamais tirer en direction des habitations, routes et chemins.
- Identifier formellement l'animal avant de tirer sinon s'abstenir, penser aux habitations, aux traqueurs, chiens et toutes autres personnes ; ne pas tirer est une action de chasse.
- **En cas d'erreur de prélèvements le tireur aura à sa charge la totalité des frais : amende, équarrissage de l'animal, bracelet....., de même : en cas de non respect des consignes annoncées lors du rapport du matin (tirs, prélèvement, sécurité etc..) :1 journée de bâton sera appliquée ; Si récidive exclusion temporaire voir définitive, pour un invité exclusion pour la saison.)**
- L'animal tué du plan de chasse du jour, ne doit pas être déplacé sans bracelet. Tout tir doit être contrôlé impérativement (contrôler vos tirs, signaler les indices, si besoin un chien de sang sera contacté).
- **Les postés arrêter les chiens si possible, attendre les traqueurs, leurs indiquer l'endroit où les chiens ont sauté ; si lors de la battue un ou plusieurs chiens sont blessés les frais vétérinaire seront à la charge de l'ensemble des chasseurs présent à la battue**
- Ne bouger de son poste sous aucun prétexte, la numérotation des postes a été réalisé pour cela (attendre la fin de traque). Répercuter les annonces et le signal de fin de battue, s'assurer que son voisin a bien entendu le signal.
- Tout chasseur devra être présent lors du rapport de fin de journée et lors du partage, en cas d'absence justifiée, il sera considéré comme servi.
- Tout invité sera pris en charge, et placé avec son invitant ou un chef de ligne, en fonction du déroulement de la journée.

Chaque chasseur s'engage au strict respect de ce règlement. En cas de manquement à ce règlement la société décline toutes responsabilités. Le chasseur sera seul responsable de ces actes. Toute infraction à ce règlement intérieur sera sanctionnée, par une expulsion temporaire ou définitive sans aucun recours financier. (Art. 8 des statuts)

NOM, Prénom du chasseur:		
Numéro de permis:	N° validation:	Assu + N°:
Il est rappelé que les CHASSEURS sous peine de se voir interdire la chasse, doivent respecter la législation sur la consommation d'alcool en vigueur <<GRAMMES /LITRE DE SANG>> entrainant un risque d'ébriété.		
La date : <<lu et approuvé>>:	<u>Signature du chasseur</u>	
Je reconnais avoir pris connaissance des règles ci-dessus avant chaque départ de chasse et m'engage à les respecter		